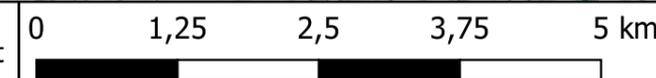


**Légende**

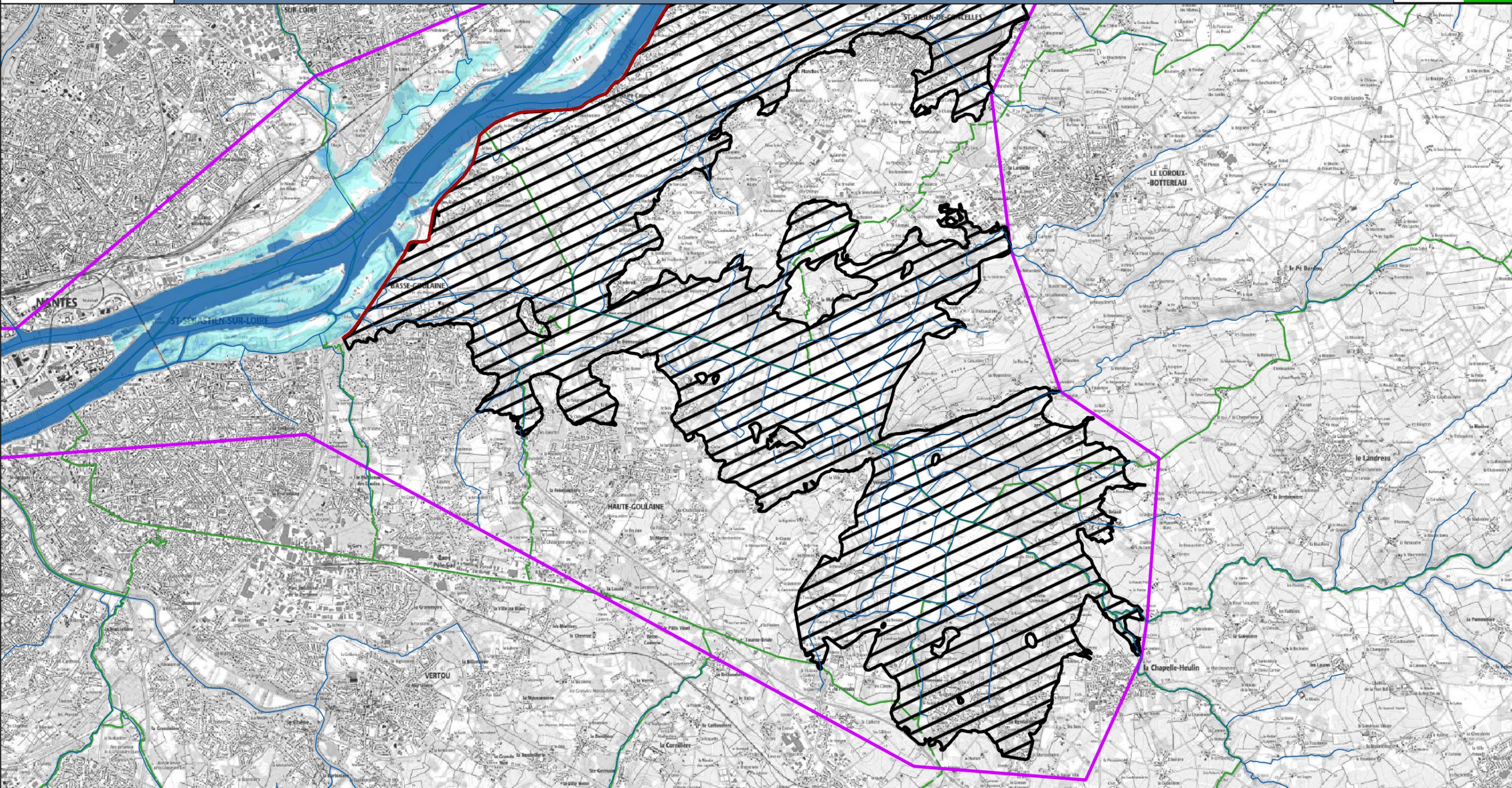
- Classes de hauteurs d'eau
- 0 à 0,50 m
- 0,50 à 1 m
- 1 à 1,50 m
- 1,50 à 2 m
- supérieur à 2 m
- Station
- Endiguement
- Zone protégée par une digue
- Zone d'étude
- Limites communales

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 8,00m à la station de Nantes et 4,20m à la station de Montjean.  
La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire.  
La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de NANTES / MONTJEAN : 8,00 m / 4,20 m



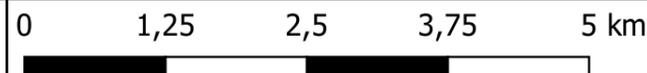
**Légende**

Classes de hauteurs d'eau

- 0 à 0,50 m
- 0,50 à 1 m
- 1 à 1,50 m
- 1,50 à 2 m
- supérieur à 2 m

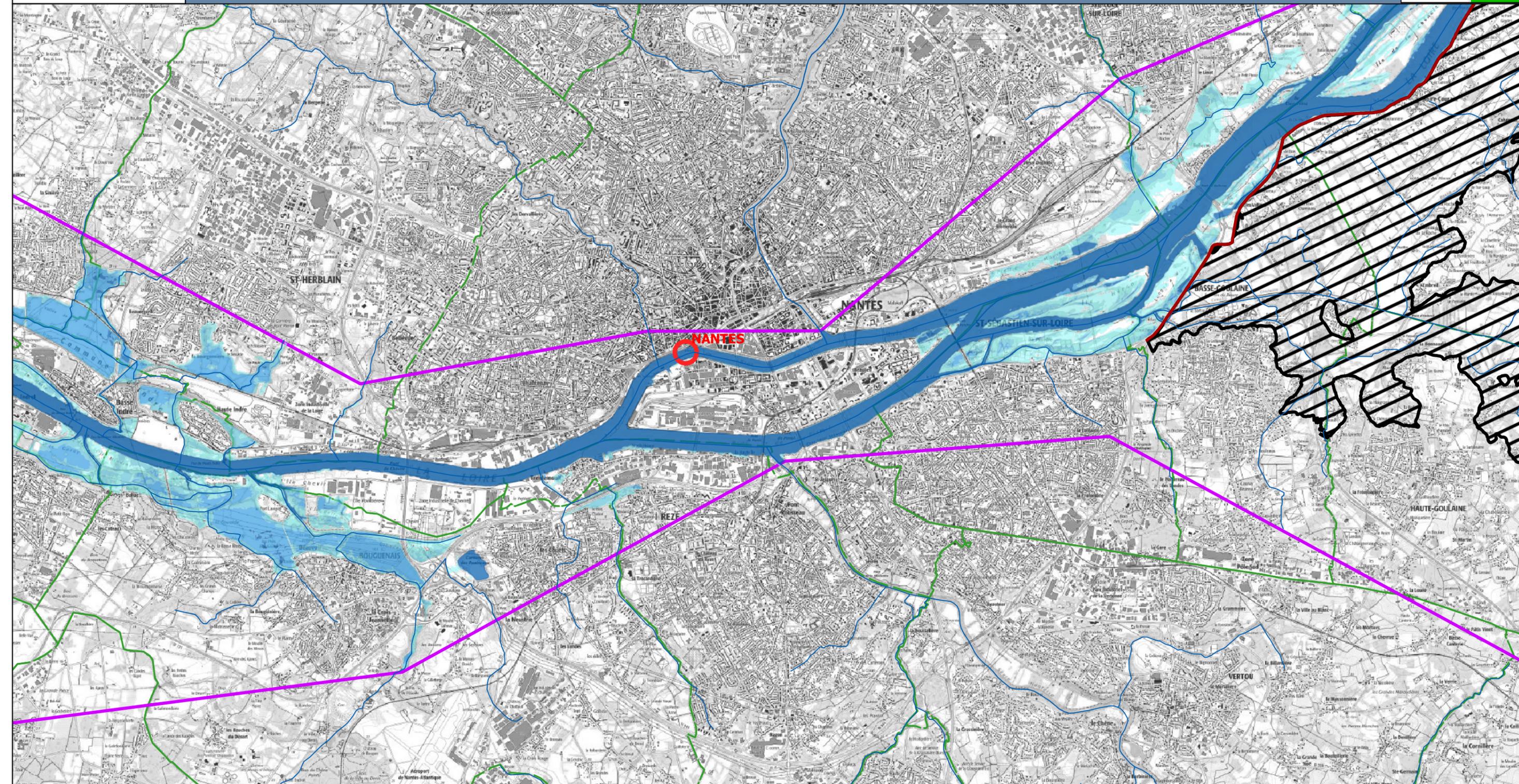
- Station
- Endiguement
- Zone protégée par une digue
- Zone d'étude
- Limites communales

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 8,00m à la station de Nantes et 4,20m à la station de Montjean. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.



Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



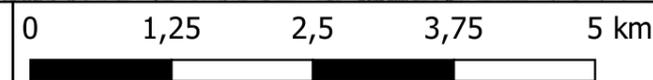


**Légende**

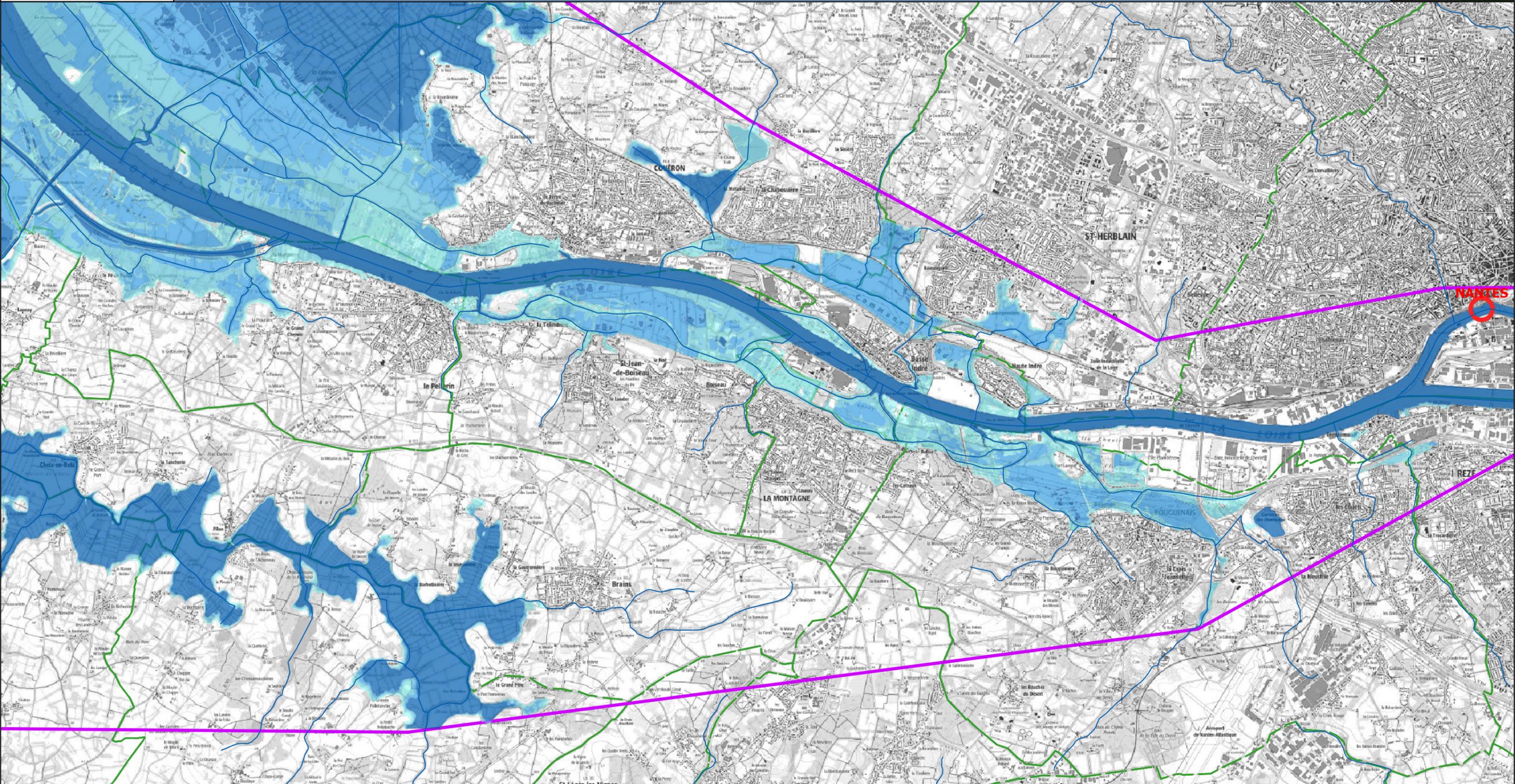
- Classes de hauteurs d'eau
- 0 à 0,50 m
- 0,50 à 1 m
- 1 à 1,50 m
- 1,50 à 2 m
- supérieur à 2 m
- Station
- Endiguement
- Zone protégée par une digue
- Zone d'étude
- Limites communales

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 8,00m à la station de Nantes et 4,20m à la station de Montjean. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de NANTES / MONTJEAN : 8,00 m / 4,20 m

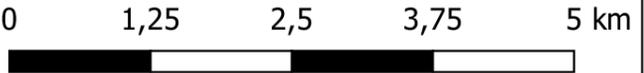


**Légende**

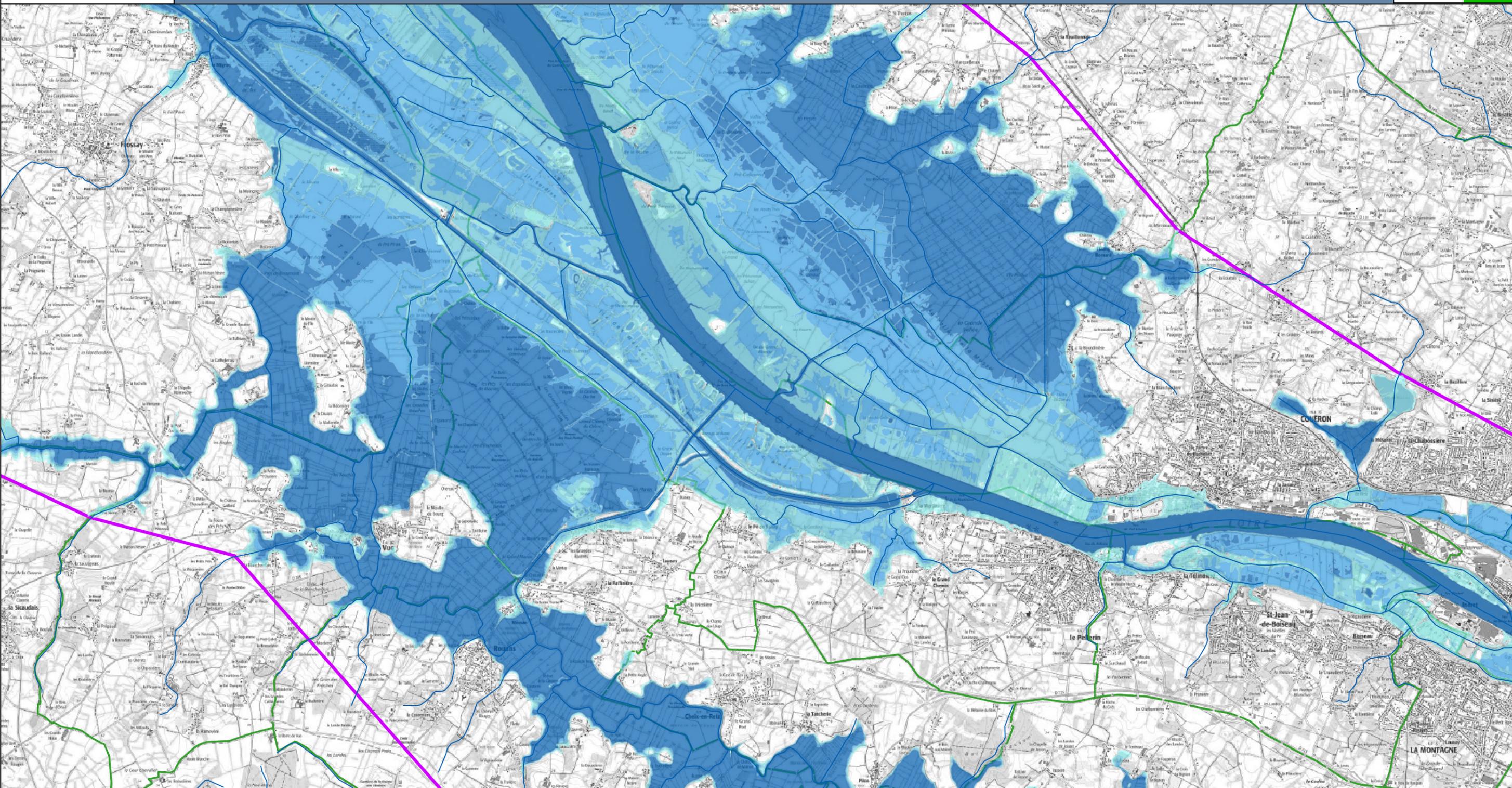
0 à 0,50 m	Station
0,50 à 1 m	Endiguement
1 à 1,50 m	Zone protégée par une digue
1,50 à 2 m	Zone d'étude
supérieur à 2 m	Limites communales

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 8,00m à la station de Nantes et 4,20m à la station de Montjean.  
 La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire.  
 La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022  
 Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de NANTES / MONTJEAN : 8,00 m / 4,20 m

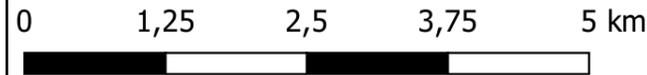


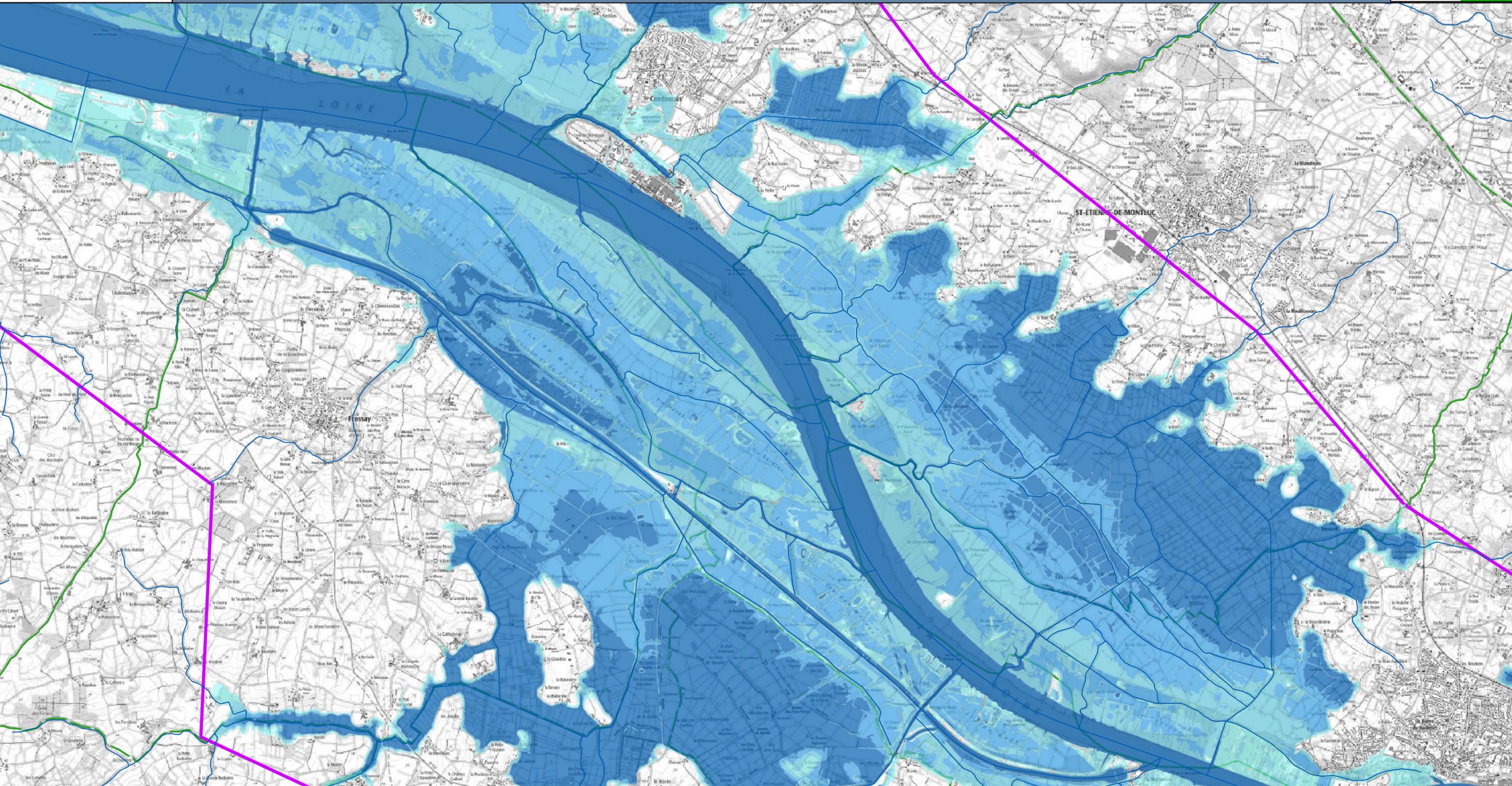
**Légende**

Classes de hauteurs d'eau	Station
0 à 0,50 m	Endiguement
0,50 à 1 m	Zone protégée par une digue
1 à 1,50 m	Zone d'étude
1,50 à 2 m	Limites communales
supérieur à 2 m	

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 8,00m à la station de Nantes et 4,20m à la station de Montjean.  
La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire.  
La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond





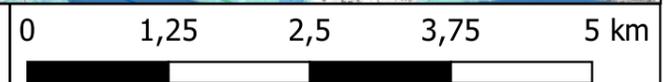
**Légende**

- |                           |                             |
|---------------------------|-----------------------------|
| Classes de hauteurs d'eau | Station                     |
| 0 à 0,50 m                | Endiguement                 |
| 0,50 à 1 m                | Zone protégée par une digue |
| 1 à 1,50 m                | Zone d'étude                |
| 1,50 à 2 m                | Limites communales          |
| supérieur à 2 m           |                             |

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 8,00m à la station de Nantes et 4,20m à la station de Montjean.

La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire.

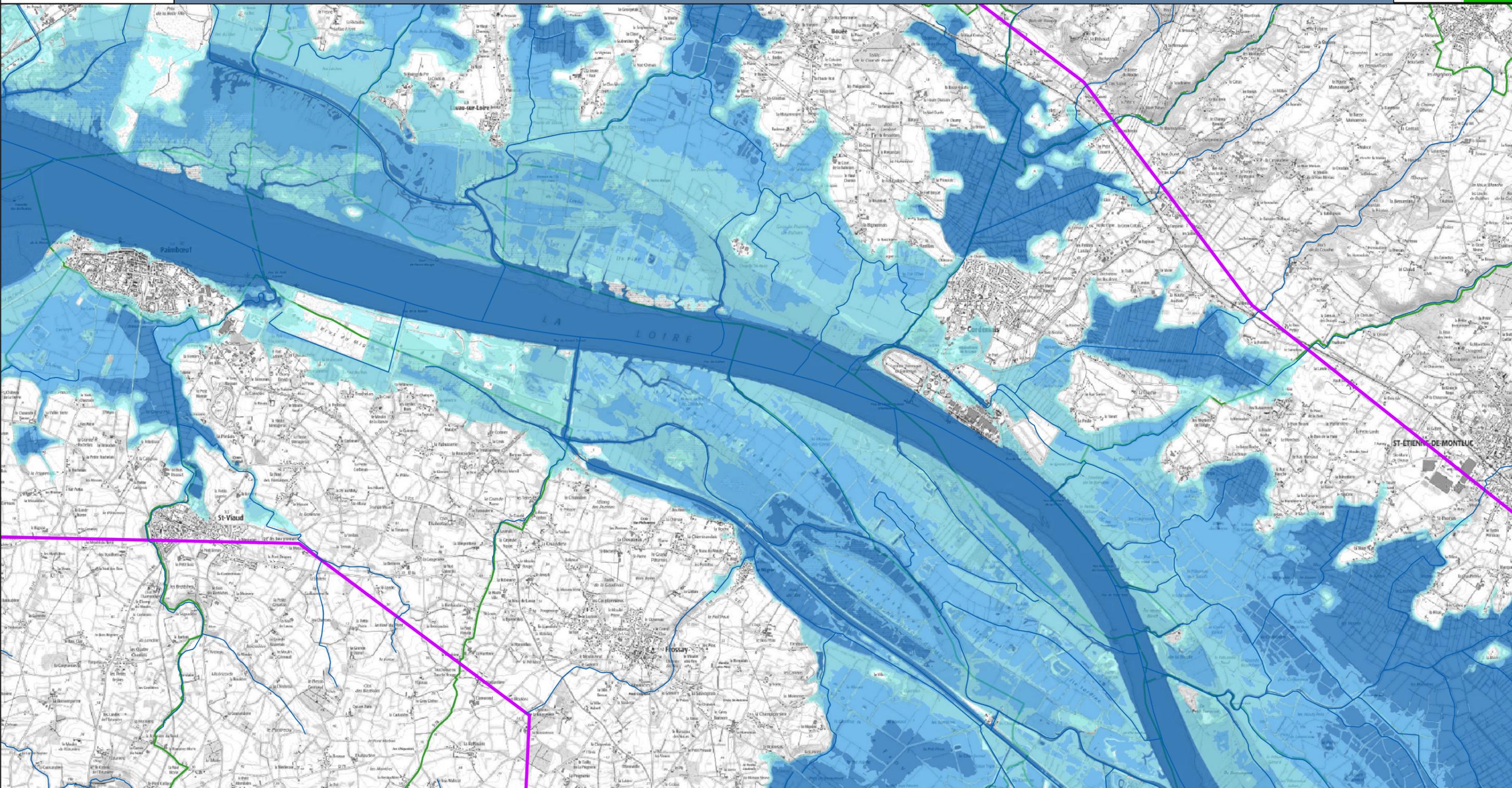
La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.



Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de NANTES / MONTJEAN : 8,00 m / 4,20 m



**Légende**

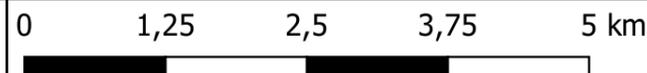
Classes de hauteurs d'eau

- 0 à 0,50 m
- 0,50 à 1 m
- 1 à 1,50 m
- 1,50 à 2 m
- supérieur à 2 m

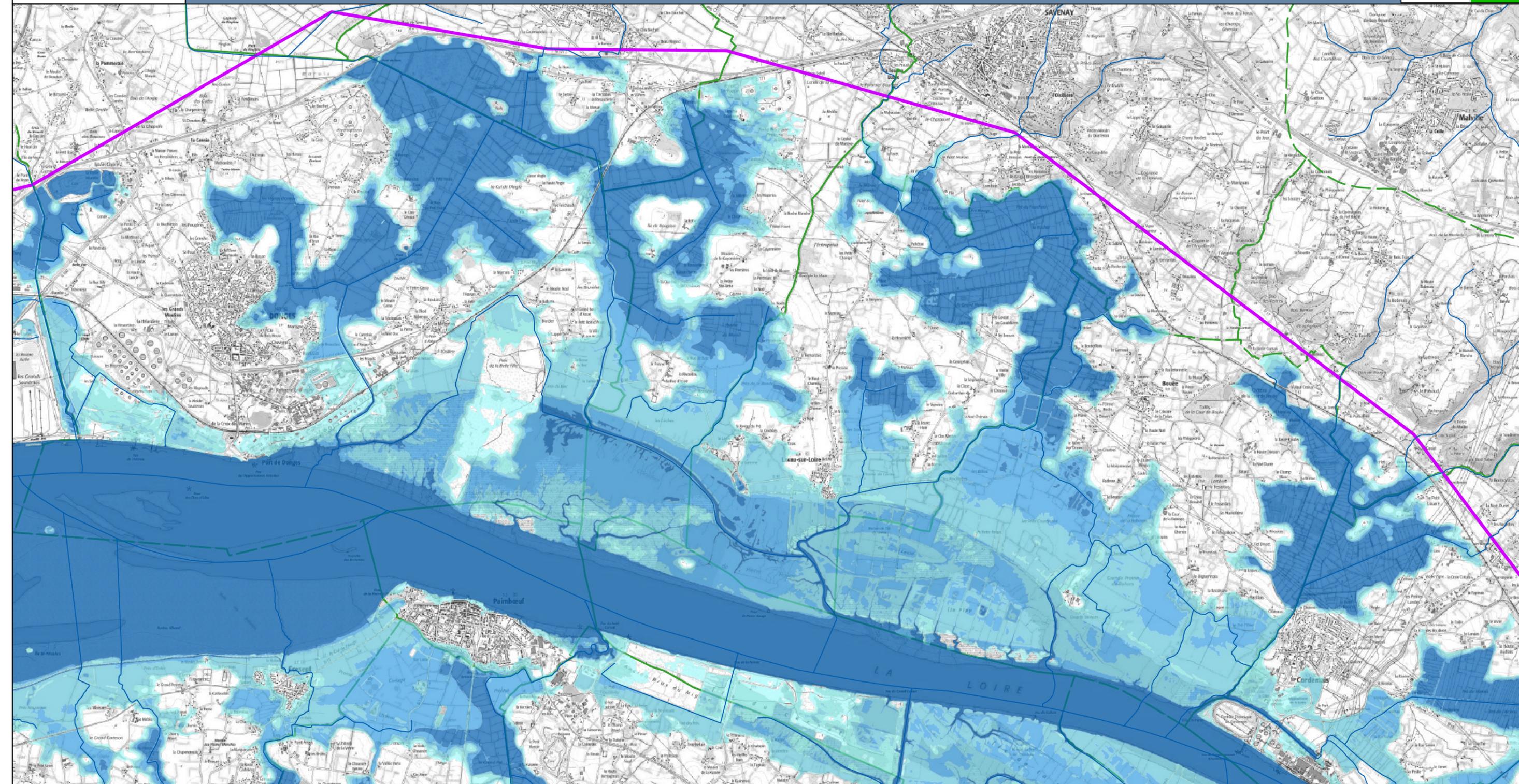
○ Station  
— Endiguement  
  Zone protégée par une digue  
  Zone d'étude  
  Limites communales

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 8,00m à la station de Nantes et 4,20m à la station de Montjean. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de NANTES / MONTJEAN : 8,00 m / 4,20 m



**Légende**

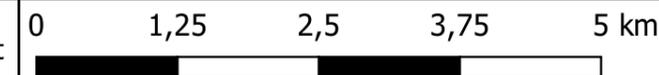
- |                           |                             |
|---------------------------|-----------------------------|
| Classes de hauteurs d'eau | Station                     |
| 0 à 0,50 m                | Endiguement                 |
| 0,50 à 1 m                | Zone protégée par une digue |
| 1 à 1,50 m                | Zone d'étude                |
| 1,50 à 2 m                | Limites communales          |
| supérieur à 2 m           |                             |

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 8,00m à la station de Nantes et 4,20m à la station de Montjean.

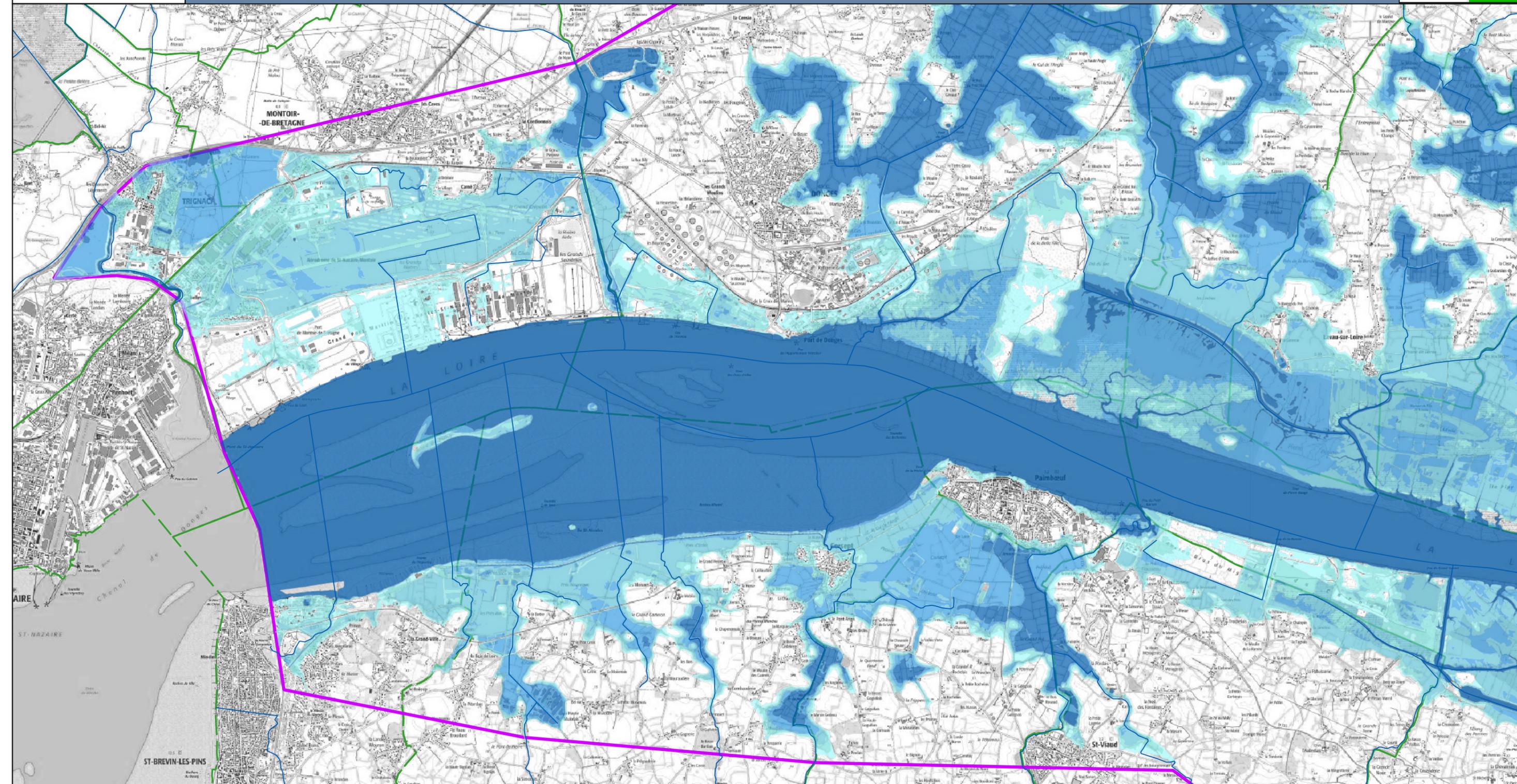
La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de NANTES / MONTJEAN : 8,00 m / 4,20 m



**Légende**

- |                           |                             |
|---------------------------|-----------------------------|
| Classes de hauteurs d'eau | Station                     |
| 0 à 0,50 m                | Endiguement                 |
| 0,50 à 1 m                | Zone protégée par une digue |
| 1 à 1,50 m                | Zone d'étude                |
| 1,50 à 2 m                | Limites communales          |
| supérieur à 2 m           |                             |

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 8,00m à la station de Nantes et 4,20m à la station de Montjean.

La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle d'Hydratec développé pour le GIP Loire estuaire.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond

